Délibération papier

VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 juin 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt deux juin deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL,**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Pierre MIQUEL, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Alain LAFFONT
Madame Patricia GUILHOT demande une interruption de séance qui est accordée par M. le Maire à 18 h 20.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 30 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (questions n°2 et n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour les questions n°2 et n°3.
Madame Dominique ROGUE-SALLARD arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Nicolas BONNET)
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Christophe BERTUCAT)
Madame Marion CANALES arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Mme Nicaise JOSEPH)
M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et laisse pouvoir à Madame Patricia GUILHOT
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°16 et laisse pouvoir à Madame Cécile AUDET

Rapport N° 4
AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

L'examen du compte administratif 2017 a permis d'arrêter les comptes de l'exercice et de déterminer :

- le résultat de la section de fonctionnement ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en recettes et en dépenses à reporter au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

L'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement, en totalité ou en partie, correspond à la réalisation effective de l'autofinancement qui avait été prévu dans les documents budgétaires de l'année 2017 (budget primitif, décision modificative n°1, budget supplémentaire et décision modificative n° 3 et 4). La réglementation budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales prévoit en effet, lors de l'établissement du budget, un dispositif d'autofinancement pour financer une partie, plus ou moins importante, des dépenses de la section d'investissement. Cet autofinancement se compose :

- d'une part, des dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre ;
- d'autre part, d'un complément appelé « virement à la section d'investissement ».

Cependant, si les crédits votés pour les dotations aux amortissements et les autres opérations d'ordre sont suivis d'une exécution comptable, le virement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement ne fait l'objet d'aucune exécution.

C'est ainsi que la section d'investissement fait apparaître, dans la majorité des cas, au niveau du compte administratif, un besoin de financement qui doit normalement être couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement au terme de l'exercice.

Les résultats du compte administratif 2017 du budget principal et des cinq budgets annexes sont repris dans le tableau n° 1.

TABLEAU N° 1 – DETAIL DU RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE ET AFFECTATION

	BUDGET PRINCIPAL (00)	BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON (06)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI (08)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (11)	BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS (13)
RESULTAT BRUT						
SECTION D'INVESTISSEMENT (a)	- 8 590 142,76	43 559,94	3 532,35	- 259 850,38	- 273 863,45	- 80 544,12
SECTION DE FONCTIONNEMENT (b)	18 231 114,25	0,00	0,00	279 092,30	369 306,58	284 147,75
RESULTAT BRUT GLOBAL (c = a+b)	**9 640 971,49**	**43 559,94**	**3 532,35**	**19 241,92**	**95 443,13**	**203 603,63**
RESTES A REALISER						
DEPENSES (d)	6 990 869,00	7 180,04	0,00	19 241,92	28 317,93	0,00
RECETTES (e)	4 372 437,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e)	**- 2 618 432,00**	**- 7 180,04**	**0,00**	**- 19 241,92**	**- 28 317,93**	**0,00**
ou						
EXCEDENT DE FINANCEMENT (g=e-d)	**0,00**	**0.00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RESULTAT NET						
SECTION D'INVESTISSEMENT (h = a+f ou a+g)	- 11 208 574,76	36 379,90	3 532,35	- 279 092,30	- 302 181,38	- 80 544,12
SECTION DE FONCTIONNEMENT (i = b)	18 231 114,25	0,00	0,00	279 092,30	369 306,58	284 147,75
TOTAL (j = h+i)	**7 022 539,49**	**36 379,90**	**3 532,35**	**0,00**	**67 125,20**	**203 603,63**
CORRECTION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT (k)						
CORRECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (l)						
RESULTAT NET APRES CORRECTION						
SECTION D'INVESTISSEMENT (m = h+k)	- 11 208 574,76	36 379,90	3 532,35	- 279 092,30	- 302 181,38	- 80 544,12
SECTION DE FONCTIONNEMENT (n = i+l)	18 231 114,25	0,00	0,00	279 092,30	369 306,58	284 147,75
TOTAL (o = m+n)	**7 022 539,49**	**36 379,90**	**3 532,35**	**0,00**	**67 125,20**	**203 603,63**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (p = n positif)	18 231 114,25	0,00	0,00	279 092,30	369 306,58	284 147,75
REPRISE DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT (q = a négatif + k) - Compte D001	8 590 142,76	0,00	0,00	259 850,38	273 863,45	80 544,12
COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT (r = q+f) ou (r = q-g) - Compte R1068	**11 208 574,76**	**0,00**	**0,00**	**279 092,30**	**302 181,38**	**80 544,12**
DEFICIT D'INVESTISSEMENT NON COUVERT (s = m négatif +r)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (t = a positif) - Compte R001	0,00	43 559,94	3 532,35	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT RESTANT POUR FINANCER DES OPERATIONS NOUVELLES (u = n-r) - Compte R002	**7 022 539,49**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**67 125,20**	**203 603,63**
REPRISE DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT (v = b négatif) - Compte D002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Il vous est propos, en accord avec votre commission, de :

- couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour le montant figurant à la ligne (r) du tableau ci-dessus par une inscription en réserves au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour chacun des budgets concernés ;

- reporter au compte 002, en recettes, le montant résiduel de l'excédent de fonctionnement figurant à la ligne (u) après couverture éventuelle du besoin en financement de la section d'investissement, pour financer les opérations nouvelles du budget supplémentaire 2018 ;

- reprendre au compte 002, en dépenses, le déficit de fonctionnement figurant à la ligne (v) à couvrir par des recettes nouvelles du budget supplémentaire 2018 ;

- reprendre au compte 001, en dépenses, le déficit d'investissement figurant à la ligne (s) à couvrir par des recettes nouvelles du budget supplémentaire 2018 ;

- reporter au compte 001, en recettes, le montant de l'excédent d'investissement figurant à la ligne (t), pour financer les opérations nouvelles du budget supplémentaire 2018.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26/06/2018
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

A établir en ***double exemplaire***

Arrondissement : **CLERMONT-FERRAND**

Bordereau de dépôt de documents budgétaires valant accusé de réception

Nom de la collectivité : **Commune de CLERMONT-FERRAND** **Date d'envoi :** 28/06/2018

Les documents doivent être transmis en 2 exemplaires pour la ville de CLERMONT-FERRAND.

Nature des documents :	**Principal** (00)	Eau (01)	Assainissement (02)	Espace Georges Conchon (06)	Centre d'Expos et de Congrès (Ville) (07)	Coopérative de Mai (08)	Centre d'Expos et de Congrès (11)	Autres activités assujettis à TVA (13)
compte administratif 2017 intégrant les signatures doit obligatoirement être accompagné des documents * ci-dessous :	X	X	X	X	X	X	X	X
* délibération d'approbation du compte administratif	X	X	X	X	X	X	X	X
* compte de gestion (uniquement pages 22.23 et signatures)	X	X	X	X	X	X	X	X
*délibération d'approbation du compte de gestion	X	X	X	X	X	X	X	X
* note de présentation du compte administratif (communes et EPCI ayant au moins une communes de 3500 hab et plus)	X			X	X	X	X	X
état des **restes à réaliser**	X			X	X	X	X	X
délibération d'**affectation des résultats**	X			X	X	X	X	X
budget primitif intégrant les signatures (1)								
délibération d'approbation du budget primitif								
note de présentation du budget primitif (obligatoire pour les communes et EPCI ayant au moins une commune de 3500 hab et plus)								
budget supplémentaire intégrant les signatures								
délibération d'approbation du budget supplémentaire								
décision modificative n°1 intégrant les signatures								
délibération d'approbation de la décision modificative								

(1) Si le budget principal est voté avec reprise des résultats et avant le compte administratif, il doit obligatoirement être accompagné :
- d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels certifiée du comptable
- du compte de gestion ou de la balance des comptes arrêtée au 31/12 de l'année passée
- de l'état des restes à réaliser arrêté au 31/12 de l'année passée

REÇU A LA PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME LE 28 JUIN 2018 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

cachet de la collectivité et signature du maire ou du président

Par délégation,
MF FRANCOIS - DGS

cachet et date de réception de la préfecture / sous-préfecture

pour tout renseignement, s'adresser à :
personne à contacter : SAUVADET Florence
tel et mail : 04 73 42 69 88 - fsauvadet@ville-clermont-ferrand.fr